

Conditions générales de vente (CGV)

(Date du 01.02.2024)

1. Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente (ci-après "CGV") s'appliquent à toutes les livraisons et prestations de Tyczka Trading GmbH & Co. KG (ci-après dénommée "Tyczka"), à moins que d'autres dispositions n'aient été prises dans le cadre d'un contrat individuel. Les autres conditions générales de vente sont expressément rejetées par la présente et ne feront partie du contrat que si elles sont expressément confirmées par écrit par Tyczka. Les présentes CGV font partie intégrante de tous les contrats conclus par Tyczka avec ses partenaires contractuels (ci-après également dénommés "client") concernant les livraisons ou les services offerts par Tyczka. Elles s'appliquent également à toutes les livraisons, prestations ou offres futures au client, même si elles ne font pas l'objet d'un accord séparé. Cette version des CGV remplace toutes les versions précédentes.

2. Offres

Les offres de Tyczka sont sans engagement et ne lient pas le client, sauf si elles sont expressément désignées comme contraignantes ; elles ne sont qu'une invitation au client à faire une offre de contrat. Sauf accord individuel contraire entre les parties, le contrat est conclu si Tyczka le confirme par écrit (par ex. par lettre, fax ou e-mail) dans un délai de deux semaines (confirmation de commande).

Après avoir convenu d'une livraison par téléphone (transaction au comptant), Tyczka enverra une confirmation de commande au client par e-mail dans les 48 heures. Si le client ne conteste pas la confirmation de commande dans les douze heures suivant sa réception, la transaction est conclue conformément au contenu de l'e-mail.

Dans la mesure où un contrat de livraison a été conclu par écrit ou sous forme de texte pour une période fixe, il est le seul à régir les relations juridiques entre Tyczka et le client, y compris les présentes conditions générales de vente. Le contrat de livraison reflète intégralement tous les accords entre les parties concernant l'objet du contrat. Les engagements oraux pris par Tyczka avant la conclusion de ce contrat ne sont pas juridiquement contraignants et les accords oraux entre les parties sont remplacés par le contrat conclu par écrit ou sous forme de texte, à moins qu'il n'en résulte expressément qu'ils restent contraignants.

Les compléments et les modifications des accords conclus, y compris les présentes conditions générales de vente, ne sont valables que sous forme de texte.

Les informations fournies par Tyczka concernant l'objet de la livraison ou de la prestation (p. ex. poids, dimensions, valeurs d'usage) ainsi que les représentations de celui-ci (p. ex. dessins et illustrations) ne sont qu'approximativement déterminantes, à moins que l'aptitude à l'usage prévu par le contrat ne requière une correspondance exacte. Ils ne constituent pas des caractéristiques

de qualité garanties, mais des descriptions ou des caractérisations de la livraison ou de la prestation. Les divergences usuelles dans le commerce et les divergences dues à des dispositions légales sont autorisées dans la mesure où elles n'affectent pas l'utilisation prévue par le contrat.

Tyczka se réserve la propriété ou les droits d'auteur de toutes les offres et devis qu'elle soumet. Le client n'est pas autorisé à les rendre accessibles à des tiers, que ce soit en tant que tels ou en termes de contenu, à les divulguer, à les utiliser lui-même ou par l'intermédiaire de tiers ou à les reproduire sans l'accord exprès de Tyczka.

3. Paiement; retard de paiement

Les factures sont payables immédiatement et sans déduction. Les paiements périodiques (en particulier les loyers et les acomptes) pour lesquels Tyczka n'établit pas de facture sont exigibles à la date convenue, au plus tard à la fin de la période concernée, sans aucune déduction. La date de réception du paiement par Tyczka est déterminante pour le respect des délais de paiement. Le client n'a droit à la compensation que dans la mesure où sa demande reconventionnelle est incontestée ou établie avec force de chose jugée. Tyczka est en droit de facturer des frais de rappel de 5,00 euros pour chaque rappel écrit envoyé au client. Le client est responsable des frais bancaires pour les rejets de débit injustifiés dont il est responsable. Si le client a été en défaut de paiement au moins deux fois au cours d'une période de deux ans, Tyczka peut exiger un paiement anticipé pour les livraisons de gaz. Si le client est en retard de paiement, Tyczka est en droit de retenir d'autres livraisons ou prestations et de prolonger les dates de livraison déjà promises jusqu'à la fin du retard. Les autres droits de Tyczka découlant du retard du client restent inchangés, notamment le droit de résilier le contrat sans préavis. Tyczka est libre de choisir la forme de transmission de la facture ; l'envoi de la facture peut se faire par courrier postal ou électronique par e-mail. Le respect des dispositions légales est garanti.

4. Réserve de propriété

Les marchandises livrées restent la propriété de Tyczka jusqu'au paiement intégral de toutes les créances de Tyczka, y compris les intérêts, les frais de financement et autres frais accessoires. Si les marchandises livrées sont mélangées à d'autres marchandises, Tyczka devient copropriétaire de la nouvelle marchandise dans une proportion correspondant à la valeur des marchandises livrées par Tyczka par rapport à la valeur de la nouvelle marchandise. Il en va de même en cas de consommation des marchandises livrées pendant la production du nouveau bien. Les marchandises ne peuvent être mises en gage ou cédées à titre de garantie sans l'accord de Tyczka. Le client doit immédiatement informer Tyczka de toute saisie ou autre charge par des tiers et fournir à Tyczka l'aide nécessaire pour préserver ses droits.

Dans le cadre de relations commerciales, le client est autorisé à revendre la marchandise sous réserve de propriété dans le cadre de la marche normale des affaires, dans la mesure où elle ne lui a pas été livrée en tant qu'acheteur final. Le client cède dès à présent à Tyczka, à titre de garantie, ses créances résultant de la revente de la marchandise sous réserve de propriété et, en cas de procédure d'insolvabilité sur le patrimoine d'un acheteur, ses droits de distraction et de séparation jusqu'à concurrence des montants dus à Tyczka.

5. Livraison

Tyczka est en droit de procéder à des livraisons partielles. Tyczka n'est liée par des dates de livraison spécifiques que si une transaction à terme fixe a été convenue par écrit ou sous forme de texte. Par ailleurs, les indications de Tyczka concernant les délais de livraison ou les températures d'entrée sont sans engagement.

En passant commande pour la livraison de gaz liquéfié, le client garantit qu'il respectera toutes les prescriptions de sécurité applicables au stockage, à la décharge et à l'utilisation du gaz liquéfié et que seuls seront alimentés et utilisés avec le gaz liquéfié livré les installations et appareils qui ont été contrôlés conformément aux prescriptions aux périodes prévues à cet effet et qui sont en ordre.

La constatation des quantités déterminantes pour le calcul s'effectue pour toutes les marchandises dans l'usine ou l'entrepôt de livraison, en cas de livraison par camion-citerne avec des dispositifs de mesure appropriés au moyen de ceux-ci.

Si le client doit fournir des moyens et des conteneurs de transport, il doit les envoyer à ses risques et périls au lieu de remplissage convenu, en respectant les délais et les frais de transport. Tyczka peut renvoyer au client les moyens et conteneurs de transport endommagés, aux risques et frais de ce dernier, et mettre à disposition et expédier à la place des moyens et conteneurs de transport loués ou lui appartenant, moyennant des frais raisonnables. Tyczka n'est pas responsable de la contamination des marchandises ou d'autres dommages causés par des moyens et conteneurs de transport malpropres du client ou par d'autres défauts de qualité.

a) Livraison par bateau (bateau fluvial/navire de haute mer)

La livraison par bateau est soumise à des conditions contractuelles particulières adaptées à chaque cas.

b) Livraison en wagons-citernes ferroviaires

La livraison est effectuée dans des wagons-citernes d'une capacité maximale de 45 tonnes fournis par Tyczka, franco de port au point de passage des chemins de fer utilisés pour la livraison au client. Les frais de livraison à partir du point de transfert sont à la charge du destinataire.

En l'absence d'accord individuel différent ou de dispositions distinctes concernant la location, un montant de 36,50 euros par jour civil entamé et par wagon-citerne, quels que soient son type et sa taille, est dû à compter de la date de remise au point de transfert jusqu'à l'arrivée du wagon-citerne au point de réception désigné par Tyczka. Dans tous les cas, les wagons-citernes vides doivent être envoyés immédiatement à l'agence de réception désignée par Tyczka. Les frais d'immobilisation et autres frais liés à un retard de réception et/ou de renvoi sont à la charge du client. Le client en possession d'un wagon-citerne est responsable envers Tyczka de tout dommage résultant de la perte ou de l'endommagement du wagon-citerne, à moins qu'il ne prouve que le dommage ne lui est pas imputable.

c) Livraison par camion-citerne de grande capacité

Les livraisons sont effectuées dans des camions-citernes routiers de grande capacité mis à disposition par Tyczka, d'une capacité usuelle dans le commerce, au point de livraison franco de port. La livraison n'est effectuée que si le client dispose d'un nombre suffisant de réservoirs de stockage de gaz liquéfié, de voies d'accès appropriées et d'installations de ravitaillement irrécusable. Le client doit garantir que les voies d'accès et le lieu de déchargement peuvent être empruntés sans danger par un camion-citerne d'un poids total d'environ 40 tonnes et d'une longueur de véhicule d'environ 15 mètres.

6. Conformité aux dispositions légales en matière de transport aérien

Le client doit veiller à ce que, dans le cadre de l'acheminement, l'acheteur prenne possession, en tant que mandataire, du produit énergétique non taxé ou taxé à un taux réduit.

Le client se porte garant du respect, par lui-même et par son acheteur, de toutes les prescriptions légales et administratives, notamment en ce qui concerne l'expédition, le stockage et l'utilisation de produits énergétiques non taxés ou taxés à un taux réduit.

7. Défauts; garantie des défauts

Le délai de garantie contre les défauts est d'un an à compter de la livraison. Ce délai ne s'applique pas aux droits à dommages et intérêts du client résultant d'une atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé ou d'un manquement intentionnel ou par négligence grave aux obligations de Tyczka ou de ses auxiliaires d'exécution, qui se prescrivent respectivement selon les dispositions légales.

Les objets livrés doivent être examinés avec soin immédiatement après leur livraison au client ou à un tiers désigné par lui. Ils sont considérés comme acceptés par le client en ce qui concerne les vices apparents ou autres défauts qui auraient pu être détectés lors d'un examen immédiat et minutieux si Tyczka n'a pas reçu de réclamation par écrit dans un délai de trois jours ouvrables après la livraison. En ce qui concerne d'autres défauts, les produits livrés sont considérés comme acceptés par le client si la

réclamation n'est pas reçue par Tyczka dans les cinq jours ouvrables suivant la date à laquelle le défaut est apparu; toutefois, si le défaut était déjà apparent à une date antérieure dans le cadre d'une utilisation normale, c'est cette date antérieure qui détermine le début du délai de réclamation. Sur demande de Tyczka, l'objet de la livraison faisant l'objet d'une réclamation doit être renvoyé à Tyczka en port payé. En cas de réclamation justifiée, Tyczka rembourse les frais d'expédition les plus avantageux, sauf si les frais sont plus élevés parce que l'objet de la livraison se trouve à un endroit autre que celui où il est utilisé conformément à sa destination.

Le client doit donner à Tyczka la possibilité de procéder à une inspection. Pour ce faire, les marchandises doivent être conservées dans leur état d'origine.

En cas de défaut matériel des marchandises livrées, Tyczka est tenu et autorisé à procéder à la réparation ou au remplacement des marchandises dans un délai raisonnable. En cas d'échec, c'est-à-dire d'impossibilité, d'inacceptabilité, de refus ou de retard déraisonnable de la réparation ou du remplacement, le client peut résilier le contrat ou réduire le prix d'achat de manière appropriée.

Si un défaut est dû à la faute de Tyczka, le client peut demander des dommages et intérêts dans les conditions définies au point 8.

La garantie des défauts ne s'applique pas si le client modifie ou fait modifier l'objet de la livraison par un tiers sans l'accord de Tyczka et que la réparation du défaut s'en trouve rendue impossible ou excessivement difficile. Dans tous les cas, le client doit prendre en charge les frais supplémentaires d'élimination des défauts résultant de la modification.

Tyczka ne garantit pas que les marchandises livrées conviennent à l'usage prévu par le client.

8. Responsabilité; dommages

La responsabilité de Tyczka en matière de dommage et intérêts, quel qu'en soit le fondement juridique, notamment en cas d'impossibilité, de retard, de livraison défectueuse ou incorrecte, de violation du contrat, de violation des obligations dans le cadre des négociations contractuelles et d'acte illicite, est limitée conformément aux dispositions du présent article 8, dans la mesure où une faute a été commise dans chaque cas.

Tyczka n'est pas responsable en cas de négligence simple de ses organes, représentants légaux, employés ou autres agents d'exécution, sauf en cas de violation d'obligations contractuelles essentielles. Les obligations contractuelles essentielles sont l'obligation de livrer l'objet de la livraison en temps voulu, l'absence de vices juridiques et de vices matériels qui affectent son fonctionnement ou son aptitude à l'emploi de manière plus que négligeable, ainsi que les obligations de conseil, de protection et de garde qui doivent permettre au client d'utiliser l'objet de la livraison conformément au contrat ou qui ont pour but

de protéger le corps ou la vie du personnel du client ou de protéger sa propriété de dommages importants.

Dans la mesure où Tyczka est responsable de dommages et intérêts en vertu du paragraphe précédent, cette responsabilité est limitée aux dommages que Tyczka a prévus lors de la conclusion du contrat comme conséquence possible d'une violation du contrat ou que Tyczka aurait dû prévoir en faisant preuve de la diligence d'usage. En outre, les dommages indirects et consécutifs résultant de défauts de l'objet de la livraison ne sont indemnisables que dans la mesure où de tels dommages sont typiquement attendus dans le cadre d'une utilisation conforme de l'objet de la livraison. En cas de responsabilité pour négligence simple, l'obligation d'indemnisation de Tyczka pour les dommages matériels et autres dommages pécuniaires en résultant est limitée à un montant de 500 000,00 euros par sinistre, même en cas de violation d'obligations contractuelles essentielles. Les exclusions et les limitations de responsabilité susmentionnées s'appliquent dans la même mesure aux organes, représentants légaux, employés et autres agents d'exécution de Tyczka.

Dans la mesure où Tyczka fournit des informations techniques ou des conseils et que ces informations ou conseils ne font pas partie de l'étendue des prestations dues par Tyczka et convenues par contrat, ils sont fournis à titre gracieux et excluent toute responsabilité.

Les limitations du présent article 8 ne s'appliquent pas à la responsabilité de Tyczka en raison d'un comportement intentionnel, de caractéristiques garanties, d'une atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé ou en vertu de la loi sur la responsabilité du fait des produits.

9. Succession à titre particulier

Si le client transfère à un tiers des biens ou des droits sur lesquels repose un contrat avec Tyczka, le client est tenu de transférer à ce tiers tous les droits et obligations découlant du contrat avec Tyczka. Le client doit également informer Tyczka de ce transfert. Tyczka peut accepter ou refuser le transfert du contrat dans les 60 jours suivant la prise de connaissance du transfert.

10. Atteinte par des tiers; notification des modifications

Si un tiers porte atteinte aux droits ou aux biens du client ou de Tyczka faisant l'objet d'un contrat avec Tyczka, le client en informera immédiatement Tyczka. Ceci s'applique en particulier aux mesures d'exécution forcée prises à l'encontre du client, dans la mesure où elles peuvent porter atteinte aux droits ou aux biens de Tyczka.

Le client informera immédiatement Tyczka par écrit de tout changement de nom, de raison sociale ou d'adresse. Il en va de même en cas de succession ou de modification de la forme juridique du client.

11. Force majeure

Les circonstances et événements non imputables à Tyczka qui empêchent ou compliquent considérablement la livraison ou la prestation libèrent Tyczka de son obligation de prestation pour la durée de leurs effets. Ceci s'applique en particulier aux cas de force majeure, notamment les incendies, les inondations, les grèves, les lock-out légaux, les mesures gouvernementales et les épidémies (y compris les épidémies et les pandémies), dans la mesure où le niveau de risque est au moins "modéré" selon l'Institut Robert Koch, des conditions météorologiques qui excluent le transport de marchandises dangereuses ou ne le permettent qu'avec un risque déraisonnable, ainsi qu'en cas d'impossibilité d'approvisionnement ou de transport normal en raison de troubles intérieurs, d'événements de guerre ou de guerre civile, d'émeutes, d'interventions gouvernementales (notamment de sanctions pour les fournisseurs). Dans de tels cas, Tyczka est en droit de livrer avec un retard approprié, y compris un délai de mise en route raisonnable.

12. Prescriptions techniques; règles de sécurité

Lors de la livraison de gaz, le client doit respecter les réglementations applicables à la manipulation des gaz, notamment les dispositions relatives à la protection du travail et à la prévention des accidents, y compris les dispositions d'exécution correspondantes, ainsi que les règles techniques généralement reconnues. Si Tyczka conclut que la livraison de biens et services au client pourrait ne pas être sûre, Tyczka peut suspendre ses obligations (de livraison) contractuelles jusqu'à ce que le problème de sécurité soit résolu par le client.

13. Clauses diverses; lieu de juridiction

Si une des clauses des présentes conditions générales de vente est ou devient totalement ou partiellement invalide ou nulle, la validité des autres clauses n'en est pas affectée. Il en va de même en cas de lacune dans la réglementation.

Tyczka est en droit de modifier unilatéralement les présentes CGV pour des raisons importantes, telles que de nouveaux développements techniques, des modifications de la jurisprudence ou de la législation ou d'autres raisons équivalentes. Tyczka informera les clients d'une modification au moins sous forme de texte (par ex. e-mail) et leur communiquera le contenu des dispositions modifiées. La modification fera partie intégrante du contrat si le client ne s'y oppose pas par écrit dans un délai de six semaines à compter de l'envoi de l'avis de modification à Tyczka. L'opposition à l'intégration des CGV modifiées ne constitue pas une résiliation par le client de la relation contractuelle sous-jacente. En cas d'opposition du client, Tyczka a le droit de mettre fin à la relation contractuelle.

La juridiction compétente est Wolfratshausen si le client est un commerçant, une personne morale de droit public ou un fonds spécial de droit public. Il en va de même si la partie faisant l'objet d'une action en justice a transféré son domicile ou son lieu de résidence habituel hors du

champ d'application du Code civil allemand après la conclusion du contrat ou si son domicile ou son lieu de résidence habituel n'est pas connu au moment de l'introduction de l'action.

Tyczka stocke les données personnelles conformément à la législation en vigueur (notamment le RGPD et la loi fédérale sur la protection des données). Pour plus d'informations sur le traitement des données personnelles, veuillez consulter la déclaration de confidentialité sur le site Web de Tyczka.

Dans le cas où Tyczka prend une avance sur la partie contractante (par ex. en cas de commande sur facture ou d'achat en ligne), Tyczka se réserve le droit de vérifier à tout moment la solvabilité du client sur la base de son intérêt légitime à éviter un défaut de paiement. A cette fin, Tyczka se renseignera auprès de la SCHUFA compétente pour le domicile ou le siège de la société et/ou auprès d'une agence de renseignements commerciaux. Une valeur de probabilité calculée à partir des données de l'agence d'évaluation du crédit peut également être transmise à Tyczka pour évaluer le risque de crédit (procédure de score). Pour plus d'informations sur le traitement des données personnelles à des fins de vérification de la solvabilité, veuillez consulter la déclaration de confidentialité sur le site Internet de Tyczka.

Si la vérification de solvabilité révèle des doutes sur la solvabilité du client qui mettent en danger l'exécution du contrat, toutes les créances de Tyczka sur le client deviennent immédiatement exigibles. Tyczka est également en droit de révoquer avec effet immédiat les délais de paiement ou les reports accordés et de n'effectuer des livraisons (ultérieures) que contre paiement anticipé. Il en va de même si, selon les circonstances, il y a lieu de penser que le client ne remplira pas ses obligations de paiement ou ne les remplira pas à temps. En cas de demande de paiement anticipé, le client en sera expressément informé.

Si le client a fait une déclaration de patrimoine ou a demandé l'ouverture d'une procédure d'insolvabilité, Tyczka est en droit de résilier sans préavis tous les contrats conclus. Dans ces cas, Tyczka transmettra à SCHUFA et/ou à d'autres agences d'évaluation du crédit, sur la base de son intérêt légitime, les données du client relatives à l'exécution incorrecte de ce contrat, en particulier la demande et l'émission d'une injonction de payer ou d'un ordre d'exécution à l'encontre du client, le dépôt d'une demande d'insolvabilité ou la remise d'une déclaration de patrimoine, conformément à la législation applicable en matière de protection des données. Pour plus d'informations sur le traitement des données personnelles en vue de leur transmission aux agences de crédit ("enregistrement"), veuillez consulter la déclaration de confidentialité sur le site web de Tyczka.

Si, pendant la durée du contrat, de telles données provenant d'autres relations contractuelles du client sont

transmises aux agences d'évaluation du crédit susmentionnées, Ty-czka peut également obtenir des informations à ce sujet. Ces données ne seront stockées que si et dans la mesure où cela est nécessaire pour protéger les intérêts légitimes de Tyczka, du client de l'une des agences de crédit susmentionnées ou du public en général et si cela ne porte pas atteinte aux intérêts légitimes du client.

Tous les droits de propriété intellectuelle sur les dessins, les spécifications, les données et les fiches techniques ainsi que toutes les autres informations et documents mis à la disposition du client, sans préjudice du support, restent la propriété de Tyczka.

Les parties contractantes sont tenues de garder le secret sur le contenu du contrat et sur tous les détails commerciaux et techniques y afférents et de ne pas divulguer de telles informations à des tiers.

Les relations juridiques entre les parties sont régies par le droit de la République Fédérale d'Allemagne, à l'exclusion de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (UN-Droit de la vente).

La Commission européenne met à la disposition des consommateurs une plateforme de règlement en ligne des litiges, accessible à l'adresse suivante: <https://ec.europa.eu/consumers/odr>. Tyczka préfère répondre directement aux préoccupations de ses clients. Nous ne sommes pas disposés et n'avons pas l'obligation de participer à une procédure de règlement des litiges devant un organisme d'arbitrage des consommateurs. Veuillez nous contacter directement si vous avez des questions ou des problèmes.

Tyczka Trading GmbH & Co.KG
Blumenstraße 5, 82538 Geretsried
Fon 08171 627-600 • Fax 08171 627-100
info@tyczka.com
www.tyczka-trading.com

Avis sur la taxe de l'énergie

a) l'article 2, paragraphe 2. 3 N° 5 Loi sur la taxation de l'énergie
Produit énergétique bénéficiant d'un régime fiscal préférentiel!
Ne peut pas être utilisé comme carburant, sauf si une telle utilisation est autorisée par la loi sur la taxation de l'énergie ou le règlement d'application de la taxe sur l'énergie.

Toute utilisation autre que le carburant a des conséquences fiscales et pénales! En cas de doute, veuillez vous adresser à votre bureau de douane principal.

b) l'article 25, paragraphe 2. 1 Loi sur la taxation de l'énergie
Produit énergétique hors taxes! Ne doit pas être utilisé comme carburant ou comme combustible ou pour la fabrication de telles substances!